

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« DES ORDINATEURS POUR TOUS LES LYCÉENS ET LYCÉENNES DE LA RÉGION »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 24 MARS 2022

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport : Décision modificative 1

Exposé des motifs

Le 16 décembre dernier, une enveloppe de 35 millions d'euros a été votée pour équiper tous les élèves de la Région en classe de Seconde ou de 1^{ère} année de CAP d'un ordinateur individuel, établissements publics et privés confondus. Le 2 mars dernier, l'équipe du Lycée expérimental public de Saint-Nazaire annonçait le refus de la Région d'accéder à la demande de ses 40 élèves de Seconde de bénéficier de cette aide de la Région.

Le dispositif « Mon ordi au lycée » a pour devise « Liberté, égalité, connecté ». Pourtant, ce refus opposé aux élèves du Lycée Expérimental est preuve d'une véritable inégalité de traitement entre les lycéens et lycéennes de notre Région. Nous sommes soucieux d'offrir à chacune et chacun les mêmes moyens de bien vivre leur scolarité.

A ce titre, nous proposons d'ouvrir l'équipement en ordinateur personnel à chaque élève en classe de Seconde du Lycée expérimental de Saint-Nazaire (44) et du Prytanée national militaire de La Flèche (72). Cette mesure nécessite une nouvelle autorisation de programme de 110.000€ affectée au programme 334 « Informatisation des E.P.L.E. et équipement numérique individuel ».

Délibéré :

Il est proposé d'abonder 110.000€ d'autorisations de programme le programme 334 « Informatisation des E.P.L.E. et équipement numérique individuel ».



Matthias Tavel
Conseiller régional